

VOTRE VEILLE JURIDIQUE





Mai 2022

LES ACTUALITÉS FISCALES, SOCIALES, JURIDIQUES ET PATRIMONIALES DU 23 AU 29 MAI 2022





Chapitre 1

LES ACTUALITÉS FISCALES

Un cas vécu

- Une SARL fait l'objet d'un contrôle fiscal à l'occasion duquel l'administration refuse la déduction de certaines charges. Elle rectifie donc l'impôt sur les bénéfices de cette société
- Dans le même temps, elle considère que la prise en charge des dépenses dont elle a refusé la déduction chez la société correspond en réalité à des revenus réputés distribués. Et parce que l'associé gérant est, selon elle, le « maître de l'affaire », c'est à lui que reviennent ces revenus : elle rectifie donc l'impôt sur le revenu de l'associé gérant
- A tort ou à raison ?

La réponse du juge

- A tort. L'administration doit prouver que les revenus ont effectivement été distribués au gérant associé, et non simplement le présumer en raison de sa qualité de maître de l'affaire. Le redressement fiscal personnel du gérant est donc annulé





Chapitre 2

LES ACTUALITÉS SOCIALES

